

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTÈRE DE LA REGION WALLONNE	ÜBERSETZUNG MINISTERIUM DER WALLONISCHEN REGION	VERTALING MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST
[C – 2003/27039]	[C – 2003/27039]	[C – 2003/27039]
Plan de secteur	Sektorenplan	Gewestplan
Un arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2002 adopte l'avant-projet de révision des planches 46/6, 52/1 et 52/2 des plans de secteur de La Louvière-Soignies et de Thuin-Chimay en vue de l'inscription du projet de tracé de la voie rapide à grand gabarit N54 Charleroi-Erquelines - tronçon Lobbes-Erquelines.	Durch Erlass der wallonischen Regierung vom 19. Dezember 2002 wird der Vorentwurf zur Revision der Karten 46/6, 52/1 und 52/2 der Sektorenpläne La Louvière - Soignies und Thuin-Chimay zur Eintragung des Trassenprojekts der Schnell- und Hauptverkehrsstraße N 54 Charleroi-Erquelines – Abschnitt Lobbes-Erquelines angenommen.	Bij besluit van de Waalse Regering van 19 december 2002 wordt het voorontwerp van herziening van de bladen 46/6, 52/1 en 52/2 van de gewestplannen La Louvière-Zinnik en Thuin-Chimay aangenomen met het oog op de opneming van het ontwerp-tracé voor de brede snelverkeersweg N54 Charleroi-Erquelines op het baanvak Lobbes-Erquelines.
Le rapport au Gouvernement wallon est publié ci-dessous.	Der Bericht an die Regierung wird nachstehend veröffentlicht.	Het verslag aan de Waalse Regering wordt hierna bekendgemaakt.

RAPPORT AU GOUVERNEMENT WALLON

Inventaire détaillé des propositions de tracés alternatifs formulées par la population lors de la consultation volontaire organisée dans les communes de Erquelines, Merbes-le-Château, Lobbes, Estinnes, Binche et Anderlues

Introduction

La consultation s'est déroulée du 17 avril au 17 mai 2002.

Dans chacune des six communes concernées par l'un ou l'autre tracé, une "réunion officielle d'information" a eu lieu, pour permettre au public de s'informer, poser des questions et émettre de observations ou suggestions.

Mode de présentation des alternatives

Le présent rapport établit un relevé des propositions de tracés alternatifs formulées par la population lors de la consultation volontaire organisée dans les communes de Erquelines, Merbes-le-Château, Lobbes, Estinnes, Binche et Anderlues.

Ce relevé se base sur les différents rapports de consultation transmis par les communes concernées. Lors du dépouillement, il a été tenu compte des propositions établies sous forme littérale et/ou sous forme cartographique.

Pour permettre une présentation cohérente des différentes propositions formulées, nous utilisons les conventions suivantes.

- Dans un premier temps, nous avons considéré les demandes de modifications partielles des tracés nord et central. Ces modifications sont dénommées **variantes**.

Il s'agit soit de modifications mineures apportées au tracé (ex. : déplacement en lisière forestière, déplacement à mi-chemin entre deux entités) ou de modifications plus importantes (ex. : déplacement de plusieurs centaines de mètres du tracé).

Dans tous les cas, une variante ne concerne qu'une partie des tracés nord ou central.

— 7 variantes ont été identifiées pour le tracé nord. Elles sont dénommées : VN1 à VN7.

— 6 variantes ont été identifiées pour le tracé central. Elles sont dénommées : VC1 à VC6. Pour la variante 3, une sous-variante a également été considérée (VC3a).

- Dans un second temps, nous avons identifié les propositions de **nouveaux tracés alternatifs**. Il s'agit de propositions de tracé complet permettant de relier Lobbes à Erquelines. Trois tracés alternatifs ont été identifiés. Ces tracés sont dénommés : tracé A, B et C.

- La note présente tout d'abord les propositions de variantes et ensuite les nouveaux tracés alternatifs.

Pour chaque proposition, nous précisons

— Les coordonnées des personnes ou groupe de personnes ayant déposé la proposition. On notera qu'une même proposition peut avoir été introduite par plusieurs personnes mais aussi qu'une même personne peut faire plusieurs propositions.

— La référence du rapport de fin de consultation, ce qui permet de retrouver facilement la trace de la proposition.

— Si la proposition a fait l'objet d'un report cartographique ou pas.

— Si la proposition fait l'objet d'un commentaire. Dans ce cas, le passage décrivant la proposition de modification est reproduit (en italique).

Trois cas de figure se rencontrent :

— uniquement un report cartographique;

— uniquement un commentaire littéraire;

— un report cartographique et un commentaire littéraire.

- Concernant le commentaire littéraire, nous ne reproduisons que les passages décrivant les variantes apportées aux tracés nord et central ou les propositions de tracés alternatifs. Nous ne reproduisons pas les passages justifiant le bien-fondé de la proposition. En effet, l'examen de la pertinence de ces propositions n'est pas l'objet de ce travail de synthèse.

- Au stade actuel, une cartographie de synthèse des variantes et nouveaux tracés proposés est réalisée à l'échelle du 1/25.000. Les propositions littéraires ont été interprétées cartographiquement. Les propositions cartographiées ont été reportées à l'échelle.

Le fond de plan utilisé est l'IGN 1/50.000 agrandi au 1/25.000. A défaut d'un fond IGN 1/10.000 actualisé, le recours à cette échelle se justifie par le fait qu'il s'agit de l'information cartographique la plus récente se rapprochant dès lors le mieux de la réalité de terrain.

Présentation des variantes et des alternatives

Tracé nord

Variante 1 (VN1)

Proposition introduite par :

- M. Mercken, Administrateur, Atelier Jean Regniers, rue Baronne E. Drory-van den Eynde, 5 à 6543 Bienne-lez-Happart (référence : Lobbes – 78). Pas de report cartographique.

Près de la Belle Maison à Merbes-Sainte-Marie, le tracé pourrait être incurvé et rentré dans le bois.

- M. Jean-Marie Bogaert, Conseiller communal, rue de la Grattière, 14 à 6540 Lobbes (référence : Lobbes 80). Report cartographique. Pas de description.

Variante 2 (VN2)

Proposition introduite par :

- M. Kesteloot Léon et Mme Rivez Patricia, ruelle à Blancs Pains, 9 à 6543 Bienne-lez-Happart (référence : Lobbes – 52). Report cartographique. Pas de description.

- Mme Denise Jacquet et M. Jean-Remy Legrand, rue des Rosières, 19 à 6567 Merbes-le-Château (référence : Merbes-le-Château, pages 26 et 27). Report cartographique. Pas de description.

Variante 3 (VN3)

Proposition introduite par :

- M. Olivier Hecq, rue du Halage, 14 à 6540 Lobbes (référence Lobbes – 68). Report cartographique.

Entre les points 1 [Belle Maison] et 2 [N55 à Pincemaille]. Il serait intéressant que l'autoroute longe le plus possible les bois.

Entre les points 2 et 3 [Cinq Etolles]. Même principe, mais en passant plus au sud du bois (...).

Variante 4 (VN4)

Proposition introduite par :

- M. Goset Claude, rue des Alliés, 48 à 6567 Merbes-Sainte-Marie (référence : Merbes-le-Château, pages 38 et 39). Pas de report cartographique.

(...) le tracé abandonne l'assise de l'ex-chemin de fer et se rapproche des habitations dans le début de sa courbe... pourquoi ne pas au contraire l'en écarter et pénétrer un peu plus dans le bois de Pincemaille. Pourquoi ne pas redresser le tracé un peu plus vers le nord au départ de l'entrée du Bois des Communes pour passer entre la maison de l'ex-garde barrière et le Chemin Royal qui traverse le bois de Pincemaille?

Variante 5 (VN5)

Proposition introduite par :

- M. Olivier Hecq, rue du Halage, 14 à 6540 Lobbes (référence : Lobbes – 68). Report cartographique.

Faire passer la RN 54 au nord du réservoir, entre le "Bon Dieu de Pitié" et l'ancienne gare de Buvrignes pour éviter ou du moins réduire, une contamination de l'eau du réservoir.

- M. et Mme Paulus-Halbrech, rue Haute-Bise, 12 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 9). Report cartographique.

Déplacer légèrement le tracé juste derrière le réservoir d'eau, lieu dit "Bon Dieu de Pitié".

- M. Fauconnier, Les Prés, 8 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 71). Pas de report cartographique.

Je pense qu'il serait souhaitable qu'il passe juste au-delà du réservoir et avant l'ancienne gare de Buvrignes.

- M. Mercken, Administrateur, Atelier Jean Regniers, rue Baronne E. Drory-van den Eynde, 5 à 6543 Bienne-lez-Happart (référence : Lobbes – 78). Pas de report cartographique.

Au droit de la Haute Bise, le tracé pourrait être reculé entre le calvaire du Bon Dieu de Pitié et l'ancienne gare de Buvrignes en lisière du bois.

- M. Jean-Marie Bogaert, Conseiller communal, rue de la Grattière, 14 à 6540 Lobbes (référence : Lobbes 80). Report cartographique.

[en référence à un courrier du 15 mars 1982] *La route passera au-dessus de la route actuelle Lobbes-Binche à égale distance entre la ferme de la Hautebise et la ferme se trouvant au-delà de la voirie précitée.*

- M. Michel Broisson, Conseil communal, rue du Village, 53 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 15). Pas de report cartographique.

[en référence à un courrier du 15 mars 1982] *estimant qu'un tracé nord reculé à mi-chemin de la ferme de la Haute-Bise et de la ferme du Bultia était le moins dommageable.*

- M. Ulrich Lefèvre, rue Gromet, 8 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 50). Pas de report cartographique.

Au niveau du croisement avec la rue de Binche au lieu dit "La Haute Bise", je propose de décaler le tracé vers Binche et le faire passer entre le calvaire "Bon Dieu de Pitié" et le "Bois le Comte".

- M. et Mme Groetembril-Wauthier, rue Haute-Bise, 16 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 8). Report cartographique.

(...) pour que le passage de la RN 54 se situe entre le réservoir d'eau et l'ancienne gare de Buvrignes.

- Ets Stiernon et M. Marc Stiernon, rue de la Haute-Bise, 10 à 6540 Lobbes (références : Lobbes 10 et 11). Report cartographique.

La route peut aussi passer entre le réservoir d'eau et l'ancienne gare de Buvrignes et ainsi reprendre l'ancienne ligne du chemin de fer.

Variante 6 (VN6)

Proposition introduite par :

- Mme Andrée Ribesse-Maniet, rue Gersies, 22 à 6542 Sars-la-Bussière (référence : Lobbes 18). Pas de report cartographique.

(...) reculer le tracé nord, sur le début du tracé partant d'Anderlues, plus au nord, afin d'éviter au maximum les propriétés des riverains de Mont-Sainte-Geneviève.

Variante 7 (VN7)

Proposition introduite par :

- Van Russelt – Herman, rue d'Anderlues, 177 à 6540 Lobbes (référence : Lobbes 35). Report cartographique.

(...) rejoindre l'ancienne voie de chemin de fer située plus au nord que le tracé nord en vous dirigeant dès le départ (c'est-à-dire : la fin de la bretelle actuelle) vers le nord-ouest en passant à l'orée du bois derrière la ferme qui est au bout de la rue "à dettes", ensuite passer derrière la Villa Rose puis parallèlement au potager du Château des Loges puis arriver au croisement des chemins (Mont-Sainte-Geneviève, Ansuelle) et rejoindre la voie ferrée; celle-ci passait sous le pont situé sur le petit chemin allant vers Anderlues (Ansuelle).

Tracé central

Variante 1 (VC1)

Proposition introduite par :

- M. Robert Baise, rue de Bienne, 51 à 7133 Buvrines (référence Binche – 64). Report cartographique. Pas de description.

Variante 2 (VC2)

Proposition introduite par :

- M. Gérald Lecocq, route de l'Etat à 6557 Merbes-le-Château (référence Merbes-le-Château – pages 78 à 85). Report cartographique. Pas de description.

Variante 3 (VC3) et 3a (VC3a)

Proposition introduite par :

- M. Gérald Lecocq, route de l'Etat à 6557 Merbes-le-Château (référence Merbes-le-Château – pages 78 à 85). Report cartographique. Pas de description.

Variante 4 (VC4)

Proposition introduite par :

- M. Jean-Philippe Hennebert, route de Rouveroy, 86 à 6543 Bienne-lez-Happart (référence : Lobbes – 1). Report cartographique.

Il me semble que la solution idéale serait de passer au sud de l'étang du Brec, soit à mi-chemin entre Bienne-lez-Happart et Sars-la-Buissière, puis de prendre une légère courbe vers l'échangeur de la RP 55 prévu au lieu-dit La Respe, épargnant ainsi Merbes-le-Château.

Variante 5 (VC5)

Proposition introduite par :

- M. Robert Baise, rue de Bienne, 51 à 7133 Buvrines (référence Binche – 64). Report cartographique. Pas de description.

Variante 6 (VC6)

Proposition introduite par :

- Mme Andrée Hanus, rue d'Anderlues, 169 à 6540 Lobbes et M. Hector Hachez-Masuy, rue des Combattants, 135 à 6150 Anderlues (référence : Lobbes 16). Report cartographique. Pas de description.

Tracé alternatif A

Proposition introduite par :

- Mme Sylvie Delloue, rue Arthur Régniers, 44 à 6543 Bienne-lez-Happart (référence : Lobbes – 43). Report cartographique. Pas de description.

Tracé alternatif B

Proposition introduite par :

- Le nouveau PSC – Section locale – Anderlues c.o. Marc Cornélis, rue Vandervelde, 78 à 6150 Anderlues (référence : Anderlues pages 5 à 8).

- Le nouveau PSC – Section locale – Erquelines (référence : Erquelines 9 a, b, c, d, e).

- Le nouveau PSC – Section locale – Estinnes (référence : Estinnes 50 à 56).

- Le nouveau PSC – Section locale – Binche (référence : Binche 67 à 71).

- Le nouveau PSC – Section locale – Merbes-le-Château (référence : Merbes-le-Château, pages 32 à 35).

Report cartographique et texte identique.

- M. Etienne Christiaens, rue Lobbes, 27 à 7120 Vereilles-les-Brayeux (référence : Estinnes 48 et 49). Uniquement report cartographique.

Au départ de la N59 au sud d'Anderlues (point A sur la carte), la proposition suit le tracé nord jusqu'à la rue des Fusillés (point B sur la carte) où un rond-point est prévu. Ce rond-point comporte quatre branches : la N54 venant de l'Est, la rue des Fusillés vers Anderlues, la même rue vers "Planty" et la RN54 qui poursuit son itinéraire vers le Sud.

Cette seconde section (B-C) se situe au mieux à la lisière de la forêt domaniale et évite au maximum le quartier bâti du Chêne aux Mouches. Elle se poursuit jusqu'à la route Lobbes-Binche (point C sur la carte) où un rond-point est prévu.

La section suivante se positionne en lisière des espaces boisés et cultivés, croise perpendiculairement l'ex-ligne 109 de la S.N.C.B., laquelle est reprise dans le réseau RAVEL, contourne l'entreprise de travail adapté Jean Regniers et le cimetière et rejoint la N562 à l'aide d'un rond-point (point D sur la carte).

Au-delà de la N562, la N54 contourne les étangs du Brec par le Sud pour recouper la route Bienne-Sars à proximité du virage serré qu'elle présente (une maison à exproprier) où un rond-point est prévu (point E sur la carte).

En évitant l'habitation isolée riveraine de la N562, la N54 rejoint ensuite l'itinéraire de la N562 à proximité du Bois d'Angre qu'elle quitte ensuite rapidement pour passer au sud de Merbes-Sainte-Marie et croiser la N55 (point F sur la carte). A cet endroit, on peut prévoir soit un rond-point, soit un carrefour dénivelé (échangeur).

La route passe au sud du quartier "Tout Vint" et poursuit son itinéraire au travers des champs; son tracé devra être adapté pour réduire son impact sur l'activité agricole. Elle rejoint un point G (sur la carte) de telle façon que la section G-H emprunte au mieux un réseau de chemins passant à "Ram'quin".

Tracé alternatif C

Proposition introduite par :

— M. Robert Kogoj, rue Bois de Fontaine, 1 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 81). Report cartographique. Pas de description.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
M. FORET

MINISTÈRE DE LA REGION WALLONNE	ÜBERSETZUNG MINISTERIUM DER WALLONISCHEN REGION	VERTALING MINISTERIE VAN HET WAAELSE GEWEST
[C – 2003/27041]	[C – 2003/27041]	[C – 2003/27041]
Plan de secteur	Sektorenplan	Gewestplan
Un arrêté du Gouvernement wallon adopte l'avant-projet de révision des planches n ^{os} 46/7, 46/8, 52/3 et 52/4 du plan de secteur de Charleroi et des planches n ^{os} 52/4 et 52/8 du plan de secteur de Phillippeville-Couvin en vue de l'inscription du projet de tracé d'une voie rapide à grand gabarit entre Charleroi et Somzée (E420).	Durch Erlass der wallonischen Regierung vom 19. Dezember 2002 wird der Vorentwurf zur Revision der Karten 46/7, 46/8, 52/3 und 52/4 des Sektorenplans Charleroi und der Karten 52/4 und 52/8 des Sektorenplans Phillippeville-Couvin zur Eintragung des Trassenprojekts einer Schnell- und Hauptverkehrsstraße zwischen Charleroi und Somzée (E420) angenommen.	Bij besluit van de Waalse Regering van 19 december 2002 wordt het voorontwerp van herziening van de bladen 46/7, 46/8, 52/3 en 52/4 van het gewestplan Charleroi en van de bladen 52/4 en 52/8 van het gewestplan Phillippeville-Couvin aangenomen met het oog op de opnemng van het ontwerp-tracé voor een brede snelverkeersweg tussen Charleroi en Somzée (E420).
Le rapport au Gouvernement wallon est publié ci-dessous.	Der Bericht an die Regierung wird nachstehend veröffentlicht.	Het verslag aan de Waalse Regering wordt hierna bekendgemaakt.

RAPPORT AU GOUVERNEMENT WALLON

Inventaire détaillé des propositions de tracés alternatifs formulées par la population lors de la consultation volontaire préalable du public organisée dans les communes de Charleroi, de Châtelet, de Gerpinnes, de Ham-sur-Heure-Nalinnes et de Walcourt

1. Introduction

La consultation s'est déroulée du 12 juin au 11 juillet 2002.

Dans chacune des cinq communes concernées par l'un ou l'autre tracé, une "réunion officielle d'information" a eu lieu, pour permettre au public de s'informer, poser des questions et émettre de observations ou suggestions.

Beaucoup de remarques, questions et commentaires ont été émis lors des cinq réunions.

Néanmoins, ces nombreuses interventions peuvent être, pour la plupart, rassemblées en quelques grandes lignes.

Craintes générales : liées à la création d'une nouvelle voie rapide, de type autoroutier.

Craintes liées à des tracés particuliers : liées aux impacts d'une partie (ou de la totalité) d'un des trois tracés proposés

Questions : interrogations soulevées par la population

Constats : relevé des problèmes rencontrés actuellement

Propositions : autres solutions que celles qui sont proposées, y compris alternatives modales

Propositions locales : améliorations ponctuelles de l'un des trois tracés.

En dehors de ces interventions, peu de propositions concrètes de tracés ont été émises en réunion. Tous ceux qui avaient des propositions ont dû attendre le 11 juillet pour les faire enregistrer.

Il a donc fallu attendre de recevoir la totalité des documents rassemblés par chacune des cinq communes pour étudier les propositions relatives à des alternatives. Ce sont ces propositions qui font l'objet du présent inventaire.

Les remarques émises au cours des séances d'information feront l'objet d'un traitement synthétique dans la première partie de l'étude d'incidences, afin de cadrer la problématique sous l'angle des riverains.

Déroulement de l'examen des documents

La convention prévoyait une mise à disposition des documents relatifs à la consultation volontaire préalable du public, dès le 12 juillet 2002, lendemain de la clôture de cette consultation.

Le volume de documents déposés dans chacune des communes a rendu ce délai inapplicable. Plusieurs communes ont eu des difficultés pour trier et reproduire les documents.

Les documents nous sont parvenu au compte-goutte du 19/07 au 29/07.

Leur dépouillement a mis en évidence un nombre important de tracés alternatifs et encore plus de variantes.